



ASSEMBLÉE DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

Groupe TAVINI HUIRAATIRA

Assemblée de Polynésie



QUESTION ÉCRITE AU GOUVERNEMENT

SECRETARIAT GÉNÉRAL DE L'ASSEMBLÉE
DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Le 17 DEC. 2021

N° 13425

M^{me} Éliane TEVAHITUA

Représentante à l'assemblée de Polynésie française

N° 220/2021/GTH/CAB/ET/et
Taraho'i, le 17 décembre 2021.

À

Monsieur René TEMEHARO

Ministre des grands travaux, des transports terrestres en charge des relations avec les
Institutions

Objet : Accident de la route survenu à *Arue* à proximité du rond-point d'*Erima*

PJ : deux photographies

Monsieur le Ministre,

Une résidente de la commune de *Papenoo* est récemment décédée à l'hôpital du *Taaone* des suites d'un accident de la circulation routière survenu à proximité du giratoire desservant le lotissement *Erima*.

Cette dernière, percutée de plein fouet par un véhicule provenant de *Papeete* alors qu'elle empruntait le passage pour piétons qui la menait habituellement à son lieu de travail, laisse une famille éplorée et désespérée.

S'il appartient à la Justice d'identifier les responsabilités et d'infliger les sanctions qui s'imposent, nous sommes en droit de nous interroger sur les mesures prises par la direction de l'équipement aux fins d'assurer une protection optimale des piétons.

En effet, j'ai pu constater, *in situ*, que le marquage au sol permettant de matérialiser le passage pour piétons emprunté par la défunte est quasi inexistant sur la portion de route dont vous trouverez une photographie en pièce jointe de la présente, ce qui est regrettable.

Par ailleurs, j'ai également constaté l'absence de ralentisseurs en amont du lieu de l'accident qui auraient sans nul doute permis d'éviter un tel drame.

En outre, un rapide tour de la ville de *Papeete* et de la zone urbaine ne laisse aucun doute quant à la nécessité de procéder dans les meilleurs délais aux opérations de marquage au sol des passages pour piétons qui pour un grand nombre d'entre eux ont été effacé au fil du temps et des passages des véhicules.

Enfin, il conviendrait à mon sens, de repenser notre code de la route en s'inspirant des initiatives mises en œuvre par d'autres pays pour protéger les piétons. Ainsi, certains Etats ont fait le choix

de matérialiser les passages pour piétons par des bandes blanches sur fond rouge pour assurer le maximum de visibilité aux usagers de la route.

Monsieur le Ministre, quelles mesures comptez-vous prendre afin de protéger nos piétons et leur assurer une sécurité optimale ?

Sachant pouvoir compter sur votre bienveillante compréhension, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.



M^{me} Éliane TEVAHITUA

Photos 1 et 2



